

Chères amies et chers amis de la poterie de Cliousclat,

Vous avez été nombreux à regretter la fermeture de la poterie de Cliousclat en décembre 2013. Vous avez été tout aussi nombreux à nous demander comment participer au redémarrage de la production après son rachat par la municipalité en 2014.

Aujourd'hui, après de longs mois de réflexion, de travail et de travaux, la mairie de Cliousclat, la commission extra-municipale et l'association D554, sont heureuses de vous annoncer que nous sommes à l'écriture d'une nouvelle page dans l'histoire de cette fabrique centenaire.

La poterie de Cliousclat va relancer sa production cet été

Après de nombreuses réunions : à la communauté de communes pour certains, à la chambre du commerce et de l'industrie pour d'autres, à la mairie, ou en association, la solution choisie pour assurer le fonctionnement de la fabrique de poterie de Cliousclat est la création d'une **Société Coopérative d'Intérêt Collectif**.

ASSOCIER DES ACTEURS MULTIPLES AUTOUR DE L'INTÉRÊT COLLECTIF

Les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (Scic) sont des sociétés commerciales (SARL, SA ou SAS) présentes dans de nombreux secteurs d'activité qui répondent à des enjeux pour la collectivité.

UNE ENTREPRISE MULTI-SOCIÉTAIRALE

La Scic permet d'associer au sein d'une même structure de multiples acteurs d'un projet collectif : salariés, collectivités publiques, bénévoles, entreprises, associations, particuliers, usagers...

UNE ACTIVITÉ D'INTÉRÊT COLLECTIF

La Scic produit des biens ou services qui répondent à des besoins collectifs, et s'inscrivent dans une logique de développement économique territorial.

UNE GESTION DÉMOCRATIQUE

Comme dans toute structure coopérative, les associés sont impliqués dans la vie de l'entreprise. Ils décident ensemble des grandes orientations de l'entreprise en Assemblée générale, et élisent le dirigeant de la Scic démocratiquement selon le principe « une personne = une voix ».

UNE RÉPARTITION DES BÉNÉFICES FAVORISANT LA PÉRENNITÉ

La majorité des bénéfices d'une Scic (minimum 57,5%) permet de constituer des réserves dédiées à l'entreprise. Ces réserves sont impartageables et renforcent la solidité financière de la structure.

¹ Source : www.les-scop.coop

Des bénévoles, des salariés et des élus de Cliousclat, associés dans ce projet vont en assurer le fonctionnement, sur le plan productif et administratif, en mode coopératif pour l'intérêt collectif. Les premières étapes se sont jouées en comité restreint, afin de programmer le bon déroulement de cette création.

Voici venue une étape cruciale qui ne pourra réussir qu'avec vous !

Il s'agit bien sûr de constituer la trésorerie de démarrage afin d'assurer le financement de la première année. C'est donc ici, que nous vous proposons, d'être avec nous, les financeurs et les acteurs de cette entreprise.

Les prévisions budgétaires montrent la nécessité de ressources de départ estimées à 40.000 €. Il existe 3 possibilités de souscription afin de remplir cet objectif :

Les parts sociales

D'une valeur de 100 €, elles permettront aux collectivités, aux entreprises, aux salariés, aux personnes physiques et morales d'être partie prenante de la SCIC. Elles impliqueront un investissement dans la gouvernance de La Fabrique de Poterie.

Il est possible d'acquérir autant de parts que souhaité, sans pour autant avoir un pouvoir décisionnaire proportionnel à son apport financier : une personne = une voix. En revanche, la rémunération annuelle est, elle, bien proportionnelle.

Des collègues définis par les statuts de la SCIC peuvent permettre de tempérer les strates décisionnelles.

Les titres participatifs

D'une valeur de 50€, ils permettront à chacun de soutenir le projet et la remise en marche de la Fabrique sans pour autant engager de l'énergie dans la gouvernance.

Ils n'ouvrent pas droit au vote dans les assemblées générales mais vous permettront d'être un acteur essentiel de cette entreprise.

L'argent investi vous permettra d'être rémunéré annuellement via le versement d'intérêts. Le remboursement de vos titres sera possible après 7 ans si la SCIC est en capacité de le faire.

Les dons :

Comme leur nom l'indique, pas de retour possible de l'argent, nous travaillons à la reconnaissance d'intérêt général de la SCIC afin qu'une défiscalisation soit possible.

	Avantages	Inconvénients
Capital social	<p>Déduction fiscale 18% sur l'IR (si non remboursement des parts sociales avant 5 ans)</p> <p>Déduction fiscale sur l'ISF de 50%</p> <p>Ressource de long terme pour la structure, donne une crédibilité vis-à-vis des partenaires financiers</p>	<p>Les personnes apportant du capital sont sociétaires</p> <p>Implication dans la gouvernance et participation aux assemblées générales</p> <p>Rémunération en dividendes, max 33% du résultat reversé</p>
Titres participatifs	<p>Souplesse d'utilisation</p> <p>Rémunération obligatoire, à un taux d'intérêt déterminé par la structure sur une part fixe et une part variable</p> <p>Argent bloqué pendant 7 ans minimum</p> <p>Les souscripteurs de titres participatifs ne sont pas associés</p> <p>pas de droit de vote</p>	<p>Pas de déduction fiscale sur l'IR (sur l'ISF uniquement)</p> <p>Remboursement théorique au bout de 7 ans (Le souscripteur ne peut exiger le remboursement si la SCIC n'est pas en capacité de le faire)</p>
Dons	<p>Ressource sans remboursement</p>	<p>Don = pas de retour de l'argent</p> <p>Don considéré comme un produit financier/fiscalisé sauf si résultat mis en réserve.</p> <p>Pas de défiscalisation possible pour les SCIC sauf si reconnaissance d'intérêt général.</p>

Le nombre de parts que vous pouvez souscrire est laissé à votre libre appréciation, en fonction de vos moyens budgétaires.

Pour une organisation optimale des assemblées générales et la bonne gestion de la société coopérative, une vingtaine de personnes avec une implication régulière et conséquente devraient prendre part au capital social de la SCIC.

Les personnes souhaitant soutenir le projet sans pour autant s'y impliquer de manière active et bénévole, pourront souscrire des titres participatifs.

L'**objectif** d'apporter **40 000 € de capital de départ** représente 400 parts sociales ou 800 titres participatifs. Nous sommes convaincus que vous serez encore plus nombreux à souhaiter rejoindre cette aventure humaine.

Parmi les **sociétaires déjà identifiés** figurent : la mairie de Cliousclat, Bertrand Delalle maire, Isabelle Picchi maire adjointe, Gilbert Chareyron maire adjoint, Jessica Labanne maire adjointe, Isabelle Gontard future chef d'atelier, Mathias Píoton tourneur, l'association D554, Georges Berrebi pressenti pour assurer la gérance bénévole de la SCIC.

D'autres personnes sont pressenties afin de compléter les compétences, et vous ?

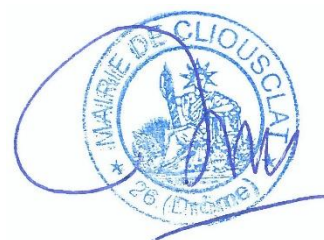
A moins que vous ne préféreriez souscrire à des **titres participatifs**, moins contraignants en terme d'implication mais **tout aussi importants** pour la **réussite** de ce **projet collectif** ...

Pour ce faire, il vous suffit de remplir **l'engagement de souscription** correspondant à votre niveau d'implication.

Merci de nous le retourner, avant le **22 mai, pour les parts sociales** afin que vous preniez part à la **réunion des futurs partenaires sociétaires** de la SCIC et jusqu'à **fin juin** pour les **titres participatifs**. Le versement des montants annoncés se fera à l'immatriculation de la SCIC début juillet.

Si vous souhaitez connaître plus de détails, consultez le dossier complet en ligne sur www.cliousclat.fr/la-poterie/ ou envoyez un mail à mairie@cliousclat.fr.

Bertrand DELALLE, *maire de Cliousclat pour la future SCIC*



Les grandes dates à venir

10 mai	Appel à souscription pour constituer le capital social
22 mai	Réunion des futurs partenaires sociétaires de la SCIC
En juin	Rédaction de statuts et immatriculation de la société Réception de la première tranche des travaux
24 juin	Inauguration de l'exposition Claude Laniesse par la D554
Cet été	Réception des financements et lancement de la poterie
16 septembre	Inauguration officielle de l'atelier
15&16 Septembre	Journées nationales du Patrimoine

Budget Prévisionnel simplifié

Prévisionnel économique

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Ventes HT	58 292 €	104 312 €	107 380 €
<i>En cours et produits finis</i>	26 000 €	26 000 €	26 000 €
TOTAL CA	84 292 €	104 312 €	107 380 €
Achats consommés	2 332 €	4 172 €	4 295 €
MARGE/ACHATS	81 960 €	100 140 €	103 085 €
Achats non stockés	8 100 €	5 600 €	5 600 €
Services extérieurs (*)	23 571 €	25 971 €	27 171 €
Autres Services Ext	11 025 €	9 425 €	9 425 €
VALEUR AJOUTEE	39 264 €	59 143 €	60 888 €
Salaires bruts	41 400 €	41 400 €	41 400 €
Charges sociales	8 280 €	8 280 €	8 280 €
Impôts et taxes	828 €	828 €	828 €
EXCEDENT BRUT D'EXPL.	- 11 244 €	8 635 €	10 380 €
Dot. amortissements	1 560 €	1 560 €	1 560 €
Frais financiers sur emprunts	930 €	834 €	735 €
RESULTAT NET	- 13 734 €	6 241 €	8 085 €
AUTOFINANCEMENT	- 12 174 €	7 801 €	9 645 €

Plan de financement

BESOINS		RESSOURCES	
Frais établissement	3 000 €	Capital et titres participatifs	40 000 €
Matériel	2 000 €	Banque	30 000 €
Stock initial	25 000 €		
Trésorerie démarrage	40 000 €		
TOTAL	70 000 €	TOTAL	70 000 €

ENGAGEMENT DE SOUSCRIPTION TITRES PARTICIPATIFS

Société Coopérative d'Intérêt Collectif La Fabrique de Poterie de Cliousclat

Je soussigné(e) :

Mme / M. : _____

Adresse. : _____

CP : _____ Ville : _____

E-mail : _____@_____

Déclare m'engager à souscrire :

_____ (Nombre en toutes lettres) **titres**

participatifs d'une valeur nominale de 50 € chacun, dans le cadre de l'émission de titres

participatifs que réalisera la future Société Coopérative d'Intérêt Collectif **LA FABRIQUE DE**

POTERIE DE CLIUSCLAT, soit un montant de

_____ euros (en lettres) au moment

de sa constitution.

La souscription définitive se fera après création de la SCIC et après réception de deux exemplaires des conditions générales de la présente émission. Un exemplaire sera restitué à la SCIC dûment paraphé et signé confirmant ma prise de connaissance et mon acceptation.

Fait à _____, le2017

Signature

(Précédée de la mention « Bon pour engagement d'apport en numéraire »)

Adressez votre engagement à :

Mairie de Cliousclat

SCIC La fabrique de poterie

Rue des poteries

26270 Cliousclat

ou par e-mail à : mairie@cliousclat.fr

ENGAGEMENT DE SOUSCRIPTION PARTS SOCIALES

Société Coopérative d'Intérêt Collectif La Fabrique de Poterie de Cliousclat

Je soussigné(e) :

Mme / M. : _____

Adresse. : _____

CP : _____ Ville : _____

E-mail : _____@_____

Déclare m'engager à souscrire :

_____ (Nombre en toutes lettres)

parts sociales, d'une valeur nominale de 100 € chacune, au capital social de la future Société Coopérative d'Intérêt Collectif **LA FABRIQUE DE POTERIE DE CLIOUSCLAT** pour un montant de _____ euros (en lettres) au moment de sa constitution.

La souscription définitive se fera après création de la SCIC et après réception de deux exemplaires des conditions générales de la présente émission. Un exemplaire sera restitué à la SCIC dûment paraphé et signé confirmant ma prise de connaissance et mon acceptation.

Fait à _____, le2017

Signature

(Précédée de la mention « Bon pour engagement d'apport en numéraire »)

Adressez votre engagement à :

Mairie de Cliousclat

SCIC La fabrique de poterie

Rue des poteries

26270 Cliousclat

ou par e-mail à : mairie@cliousclat.fr